

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 11 mai, à 18 h 30, en huis clos, par vidéoconférence, selon les décrets et les arrêtés ministériels.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

*Concernant le sujet qui suit, le directeur des Services juridiques et greffier rappelle que depuis l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, tous les processus entraînant le déplacement ou le rassemblement de citoyens (telles les consultations publiques, l'expression d'opinion ou questions en séance pour les dérogations mineures et usages conditionnels, etc.) étaient suspendus d'office.*

*Cependant, il était possible, au moyen d'un vote aux deux tiers des membres du conseil, de désigner un dossier comme prioritaire, auquel cas l'ensemble du processus, y compris un processus d'approbation référendaire, était remplacé par une consultation écrite de 15 jours précédée par un avis public. Le conseil n'avait pas choisi de se prévaloir de cette possibilité.*

*Depuis l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, la procédure ci-haut décrite a été modifiée notamment des façons suivantes :*

- *Les processus de remplacement, pour permettre à un dossier de cheminer en période de pandémie, peuvent être utilisés sur simple vote majoritaire;*
- *Dans le cas d'un registre, la consultation écrite de 15 jours est remplacée par un registre « à distance » par écrit de 15 jours au lieu d'une simple consultation écrite.*

*Le directeur des Services juridiques et greffier propose une liste de dossiers pour lesquels les procédures de remplacement devraient être autorisées par le conseil, vu la prolongation des mesures de confinements et de distanciation sociale.*

*Les membres du conseil ne formulent aucune question.*

2020-226

**Arrêté ministériel 2020-033 – Poursuite des processus de consultation ou d’approbation référendaire pour certains dossiers**

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus de consultation publique ou d’approbation référendaire ont été jusqu’ici interrompus par l’effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l’importance de permettre à certains projets d’avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE les procédures faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l’arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020 pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

L’ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l’assemblée à 18 h 35.

*Le maire,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA